



## Le « premier » protocole d'accord est signé par la CFDT et la Fédération

**Bonne nouvelle : le protocole d'accord pour la rénovation du dialogue social à l'agence de l'eau Loire-Bretagne est signé !**

Ce protocole ( [http://www.cfdt-ufeta.org/dossiers/medad/doc12/protocole\\_dialogue\\_social\\_AELB\\_22-05-12.pdf](http://www.cfdt-ufeta.org/dossiers/medad/doc12/protocole_dialogue_social_AELB_22-05-12.pdf) ), qui entre en résonance avec les accords de Bercy et la loi du 5 juillet 2010, est l'aboutissement d'un travail initié par la Cfdt suite aux élections professionnelles d'octobre 2011.

C'est une démarche « historique » dans la mesure où **ce protocole de méthode sur le dialogue social est le premier au sein de notre ministère de tutelle.**

Un exemple pour lequel toutes les organisations syndicales de l'agence ont été conviées pour son élaboration et sa signature.

Fidèles à nos valeurs (être force de propositions et obtenir des résultats concrets), nous avons signé ce protocole qui représente une démarche innovante pour le dialogue social.

N'en déplaise à certains, la validité de ce premier accord signé à Loire-Bretagne ne peut être remis en cause. La loi fixe clairement les règles de validité d'un accord par le simple fait qu'il soit signé par les organisations syndicales qui représentent plus de la moitié des agents.

**Le signer est une évidence pour l'intérêt du personnel, c'est faire le pas du changement pour plus de démocratie sociale.**

### En quoi est-ce une bonne nouvelle ?

C'est tout simplement un **progrès** qui entraîne :

- **l'amélioration du dialogue entre la direction de l'agence et les organisations sociales** signataires du protocole ; dans l'intérêt du personnel, toutes les parties vont pouvoir en amont des CT négocier ardemment des accords, avoir plus de temps et de recul sur des sujets qui nous intéressent tous (le CESUP, le télétravail, les risques psychosociaux, le règlement intérieur...),
- **pour toutes les parties signataires, à s'engager et à respecter les accords qui seraient trouvés,**
- **un renforcement du rôle et des moyens des groupes de travail.**

### Et Maintenant ?

Le protocole d'accord signé a bâti une véritable **feuille de route**, notre agenda social pour les années à venir.

Sans tarder, les groupes de travail (cf. annexe au protocole) vont pouvoir se mettre en place. Vos représentants du personnel Cfdt et Fédération pourront mandater des négociateurs sur chacun des thèmes de travail. Ils vont faire des propositions à la direction et vont négocier avec elle en cherchant à toujours défendre l'intérêt du personnel. Il ne s'agira pas que de débattre de bonnes intentions mais bien d'obtenir de réelles avancées.

Puis s'engager dans des accords où nous assumerons pleinement nos responsabilités.

### **Nous avons besoin de vous !**

Pour alimenter les négociations dans les différents groupes de travail, nous avons besoin de vous. Dorénavant les organisations syndicales signataires peuvent, si vous le souhaitez, vous mandater pour participer à ces groupe de travail, c'est-à-dire **vous permettre de vous investir dans le dialogue social auprès d'elles** (du temps vous sera accordé par la direction). Alors n'hésitez pas à nous rencontrer !

Vos représentants de la CFDT et de la Fédération



*Signature du protocole d'accord le 22 mai 2012*

- Voir le protocole et l'annexe :

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc12/protocole\\_dialogue\\_social\\_AELB\\_22-05-12.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc12/protocole_dialogue_social_AELB_22-05-12.pdf)